



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 710 454 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.05.1996 Bulletin 1996/19

(51) Int. Cl.⁶: **A45C 13/02**

(21) Numéro de dépôt: 94810636.4

(22) Date de dépôt: 02.11.1994

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL
PT SE

(71) Demandeur: **Leonetti, Umberto**
CH-3280 Murten (CH)

(72) Inventeur: **Leonetti, Umberto**
CH-3280 Murten (CH)

(74) Mandataire: Fischer, Franz Josef et al
BOVARD SA
Ingénieurs-Conseils ACP
Optingenstrasse 16
CH-3000 Bern 25 (CH)

(54) Élément porteur pour sac

(57) Afin de pallier aux inconvénients rencontrés au transport et à l'utilisation d'objets divers (3,4) contenus dans un sac (1) non prévu explicitement à cet effet, il est proposé de regrouper ces objets sur un élément porteur (2,4) pouvant facilement être introduit ou extrait du sac.

De cette manière, les objets ne risquent plus de s'abîmer lors de leur transport et sont facilement accessibles pour leur utilisation ou rangement.

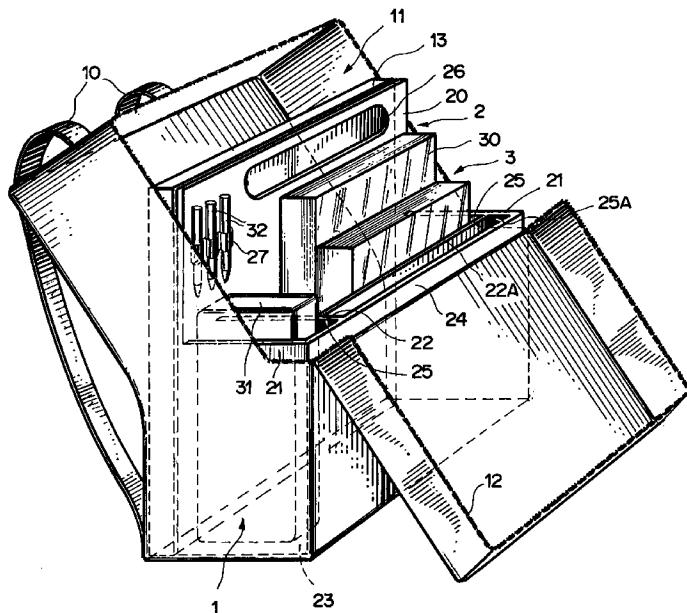


Fig. 1

Description

La présente invention concerne un élément porteur destiné à être disposé à l'intérieur d'un sac de transport.

En de nombreuses occasions il est nécessaire de transporter divers objets dans un sac. Par objets, on entend toutes sortes d'accessoires, d'instruments ou d'outils pouvant être nécessaires à l'accomplissement d'une activité déterminée. Par exemple il peut s'agir de documents en papier, comme des cahiers, des blocs de papier, des livres accompagnés d'autres accessoires comme un ou plusieurs stylos pour un écolier, ou alors des divers accessoires nécessaires à l'accomplissement d'un sport comme la pêche par exemple ou encore du matériel médical ou l'outillage nécessaire à une équipe de secours. Généralement, ces divers objets sont regroupés pour leur transport dans un sac ou une mallette qui peut être conçue et aménagée spécialement à cet effet; en conséquence, le sac ou la mallette ne pourra être utilisé que pour un usage déterminé. Un inconvénient des sacs ou mallettes de ce type est que les objets restent à l'intérieur du sac lors de leur utilisation, ce qui rend leur accès et leur rangement après emploi plus difficile. Une autre possibilité est d'utiliser un sac ou une mallette d'usage général, c'est-à-dire non spécialement aménagé, l'inconvénient étant alors que les objets sont disposés en vrac dans le sac, qu'ils sont susceptibles de s'abîmer et qu'il est nécessaire de fouiller à l'intérieur du sac pour en sortir un objet déterminé.

Un premier but de l'invention est de proposer un élément porteur, adapté aux objets à transporter, permettant ainsi d'utiliser n'importe quel type de sac ou de mallette non spécialement aménagé et apte à recevoir ledit élément porteur, les divers objets étant maintenus et ne pouvant donc pas s'abîmer.

Un autre but de l'invention est de proposer un élément porteur pouvant facilement être extrait du sac ou de la mallette avec tous les objets qu'il supporte, de manière à rendre ces objets facilement accessibles pour leur utilisation puis leur rangement.

Encore un autre but de l'invention est de proposer un sac de transport, de n'importe quel type connu, pouvant être muni d'un élément porteur, cet élément porteur pouvant être utilisé installé dans le sac, notamment pour le transport ou à l'extérieur de celui-ci, notamment pour l'emploi des objets qu'il supporte ou leur rangement.

Afin d'atteindre ces buts, l'invention propose un élément porteur possédant les caractéristiques mentionnées dans les revendications 1 à 9, un sac de transport répondant à la revendication 10 et deux modes d'utilisation comme décrits par les revendications 11 et 12.

L'invention est décrite ci-dessous en se référant au dessin en annexe comportant les figures où:

La figure 1 représente une première forme d'exécution d'un élément porteur disposé dans un sac à dos, la figure 2 représente une autre forme d'exécution d'un élément porteur,

la figure 3 représente encore une autre forme d'exécution d'un élément porteur.

A la figure 1 on a un sac porteur connu 1, dans le cas représenté un sac à dos muni de bretelles de portage 10, dont la partie supérieure peut s'ouvrir afin de pouvoir accéder à la partie intérieure 11 du sac. Un moyen de fermeture connu, par exemple une fermeture éclair 12, permet de fermer la partie supérieure du sac 1. L'élément porteur 2 est destiné à venir occuper l'espace libre dans la partie intérieure 11 du sac 1. Dans cette forme d'exécution, l'élément porteur 2 est constitué d'une plaque support 20, sur laquelle sont fixées deux plaques latérales 21, une plaque de séparation 22 et une plaque de fond 23, lesdites plaques étant limitées par une plaque frontale 24 afin de constituer une pluralité de casiers 25. Une autre plaque de séparation 22A permet de séparer l'un des casiers afin de former un autre casier 25A. Des moyens peuvent être prévus pour faciliter l'extraction de l'élément porteur 2 hors du sac 1, comme par exemple une crevure 26 de la plaque support 20. Dans cette forme d'exécution, le sac 1 muni de son élément porteur 2 permet de transporter toutes sortes d'objets 3, par exemple des blocs de papier représentés schématiquement en 30, un téléphone portable ou une calculatrice schématisé par le bloc 31 ainsi que par exemple des crayons ou stylos représentés en 32 et maintenus contre la plaque support 20 par des moyens de fixation connus 27. Ainsi les différents objets 3 que peut contenir le sac 1 restent en place dans leurs casiers respectifs, étant maintenus par les parois ou séparations entourant ledit casier. Les différentes parois décrites ci-dessus peuvent être fixées rigidement entre elles, de manière à délimiter des casiers de dimensions fixes ou alors l'une ou l'autre des parois de séparation, par exemple la paroi 22A peut être fixée de manière connue en différentes positions entre les parois 21 et 22 de manière à faire varier les dimensions respectives des deux casiers que la paroi 22A sépare. Il est bien entendu que la répartition des différentes parois et des casiers 25 et 25A peut être différente de celle représentée à la figure 1 qui n'est qu'un exemple illustratif d'une forme d'exécution de l'invention. Il est évident que l'on cherche à ce que l'élément porteur 2 soit le plus léger possible tout en étant suffisamment résistant pour maintenir et protéger les objets 3 qu'il contient. C'est pourquoi les plaques mentionnées plus haut seront de préférence minces et rigides. On pourra choisir des plaques en métal léger, en matériau synthétique simple ou composite, en bois, voire en carton rigide, n'étant pas obligatoire que toutes les plaques ou tous les éléments constitutifs d'un même élément porteur 2 soient constituées du même matériau. Dans le cas où l'élément porteur 2 est destiné à être utilisé dans un sac à dos 1 ne comportant pas d'armature, on peut intercaler un élément amortisseur 13, par exemple une plaque de mousse synthétique ayant de préférence la largeur et la hauteur de la plaque support 20, entre la plaque support 20 et la paroi du sac destinée à venir contre le dos du porteur du sac. En variante, il est

aussi possible de rendre la plaque support 20 relativement souple afin qu'elle s'adapte approximativement au contour du dos du porteur.

L'élément porteur 2 a été décrit ici inclus dans un sac à dos, mais il est évident qu'il peut aussi être disposé dans d'autres types de sacs, comme des sacs supportés en bandoulière ou tenus à la main par une poignée, du type mallette, souples ou rigides. Dans la suite de la description ainsi que dans les revendications on parlera de sac ou de sac de transport, étant bien entendu que ce terme s'étend à tous les types de sacs, de mallette ou plus généralement de bagages susceptibles d'accepter un élément porteur selon l'invention.

Un autre avantage de l'élément porteur est que, après transport, il est possible de facilement sortir l'ensemble des objets 3 du sac 1, en saisissant la plaque support par sa poignée 26 et en extrayant l'ensemble de l'élément porteur 2 hors du sac. De cette manière, les différents objets 3 restent groupés et à disposition pour utilisation. Leur rangement sur ou dans l'élément porteur après utilisation en est aussi facilité.

La figure 2 montre une autre forme d'exécution d'un élément porteur 4 composé d'une plaque support 40 munie de moyens de suspension et de fixation 41 permettant de recevoir une pluralité de casiers ouverts ou fermés 42. Dans l'exemple représenté sur la figure, la plaque support 40 comprend deux rangées de rails de fixation 41 de technique connue, capables de recevoir cinq, respectivement deux casiers 42; le bas de la plaque support est équipé d'un casier fixe 43 ouvert ou fermé, conçu de manière semblable à ce qui a été décrit concernant la forme d'exécution précédente. La poignée 44 est ici représentée comme étant disposée sur la bordure supérieure de la plaque support 40. Il est évident que la combinaison des casiers 42 et 43 peut être différente de ce qui est représenté ici, selon les besoins de l'utilisateur.

Encore une autre forme d'exécution d'un élément porteur 4 est représentée à la figure 3. Dans ce cas, la plaque support 40 ne comprend aucun casier mais une pluralité de dispositifs de fixation 45, de technique connue, pour des outils 33, ici quelques outils représentés à titre d'exemple et utiles à un mécanicien. On pourrait tout aussi bien avoir d'autres types d'outillages ou d'instruments, par exemple des instruments médicaux. Cette figure montre aussi un moyen de fixation 46 disposé au dos de la plaque support 40. En liaison avec une partie correspondante fixée sur une paroi du sac, ce moyen de fixation 46 permet de fixer la plaque support, respectivement l'élément porteur, de l'une quelconque des formes d'exécution envisagées ici, contre une paroi du sac, de préférence la paroi dorsale, soit la paroi disposée entre la plaque support et le dos du porteur dans le cas d'un sac à dos. Ce moyen de fixation 46 peut être de n'importe quel type connu, par exemple des rails s'emboîtant ou coulissant l'un dans l'autre, un dispositif à crochet ou alors des bandes de type autoagrippant comme du VELCRO (marque déposée). Dans le cas où une plaque intermédiaire de protection 13 est aussi prévue, ces moyens de fixation 46 peuvent être reportés sur chacune

des faces de la plaque 13 ou alors des ouvertures correspondantes peuvent être aménagées dans la plaque 13 afin de pouvoir relier directement les parties correspondantes des moyens de fixation disposées sur le dos de la plaque support et la paroi du sac. Un autre avantage de tels moyens de fixation est qu'un double de la partie de ces moyens fixée sur la paroi du sac peut être aussi fixée ailleurs, par exemple sur une paroi d'un local, permettant d'y fixer l'élément support. En variante, le moyen de fixation 46 peut aussi être disposé sur les bords latéraux de la plaque support.

A partir des quelques exemples décrits ci-dessus, de nombreuses formes d'exécution de l'invention peuvent être envisagées, par exemple, la plaque support peut être à double face, comportant de l'outillage ou des instruments sur une face et des casiers ouverts ou fermés ou d'autres outils ou instruments sur l'autre face; de même si l'épaisseur du sac ou de la mallette le permet, il est aussi possible d'y introduire plus d'un élément porteur. Selon une forme d'exécution encore plus générale, la plaque support peut être universelle, c'est-à-dire comporter, sur une ou sur ses deux faces, une pluralité d'éléments de fixation auxquels l'utilisateur pourra venir fixer, de manière définitive ou démontable, les casiers ou dispositifs de fixation d'outils ou d'instruments nécessaires, selon la configuration désirée.

Encore un autre avantage de l'invention réside dans la possibilité de combiner un élément porteur déterminé avec plusieurs types différents de sacs de même que celle de combiner un sac déterminé avec plusieurs types d'éléments porteurs.

Revendications

35. 1. **Elément porteur (2;4), destiné à être disposé à l'intérieur d'un sac de transport (1), caractérisé en ce qu'il est constitué notamment d'une plaque support (20;40) sur au moins une face de laquelle sont disposés au moins un élément de casier (25,25A;42,43), et/ou au moins un élément de fixation (27;45) d'un outil ou d'un instrument (32;33).**
40. 2. **Elément porteur selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément de casier fixe (25;43).**
45. 3. **Elément porteur selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément de casier (25A) dont la grandeur est modulable.**
50. 4. **Elément porteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un élément de casier détachable (42).**
55. 5. **Elément porteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la plaque support (20;40) est munie sur au moins une de ses faces, de moyens de fixation permettant d'y fixer, de**

manière définitive ou démontable, au moins un élément de casier (25;25A;42,43) et/ou au moins un élément de fixation (27;45) d'un outil ou d'un instrument (32;33).

5

6. Elément porteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la plaque support (20;40) est munie d'un moyen de saisie (26;44) permettant d'extraire ledit élément porteur hors du sac (1) ou de l'y placer. 10
7. Elément porteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un élément amortisseur (13) disposé entre la plaque support (20;40) et la paroi dorsale du sac (1). 15
8. Elément porteur selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la plaque support (20;40) est en matériau semi-rigide. 20
9. Elément porteur selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un moyen de fixation (46) de la plaque support (20;40) contre une paroi d'un sac. 25
10. Sac de transport (1) équipé d'un élément de transport selon l'une des revendications précédentes.
11. Utilisation d'un élément support selon l'une des revendications précédentes pour le transport d'objets (3;4) dans un sac (1). 30
12. Utilisation d'un élément porteur selon l'une des revendications 1 à 9 pour la présentation hors du sac des objets (3;4) qu'il porte en vue de leur emploi ou de leur rangement. 35

40

45

50

55

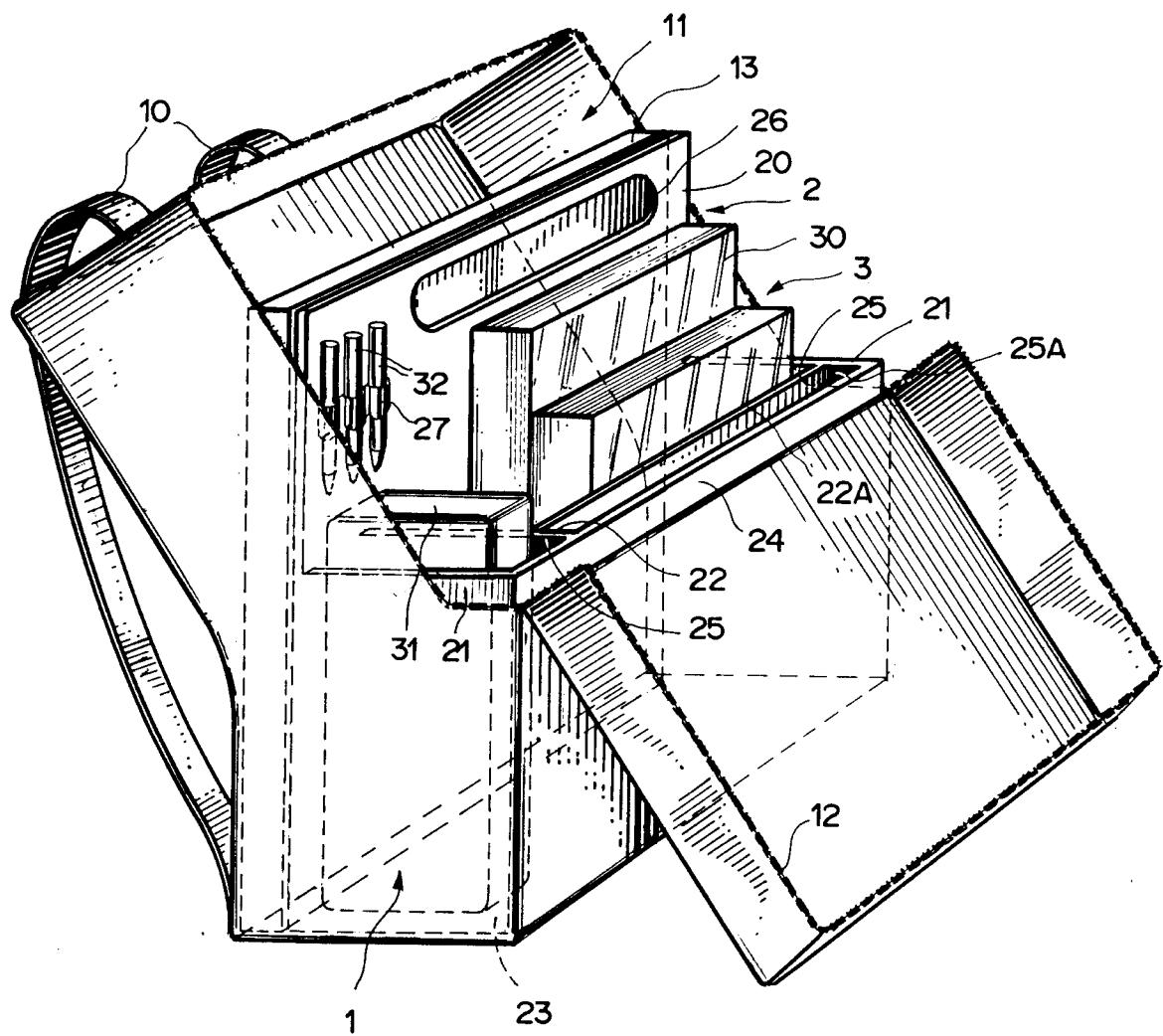


Fig. 1

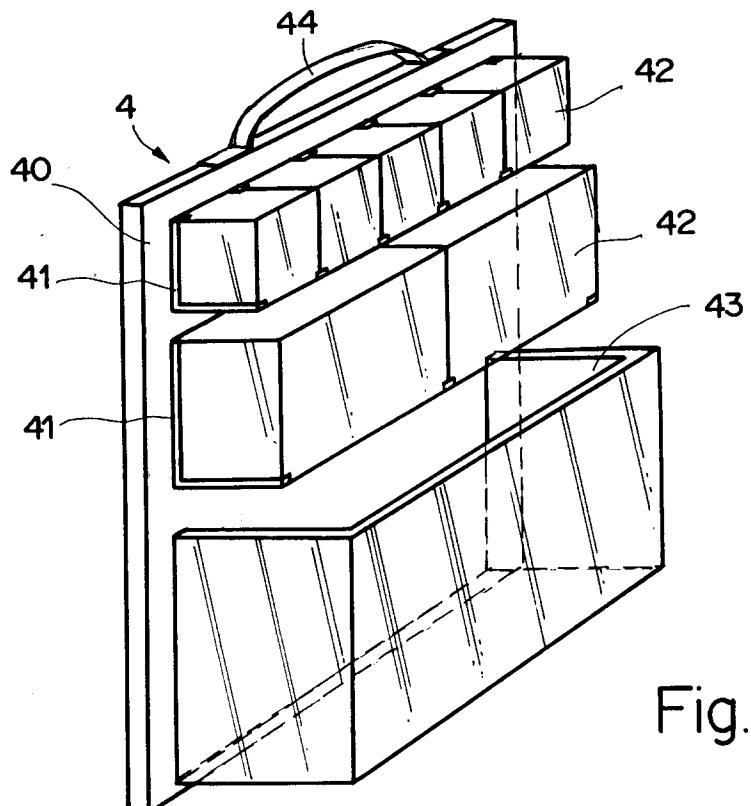


Fig. 2

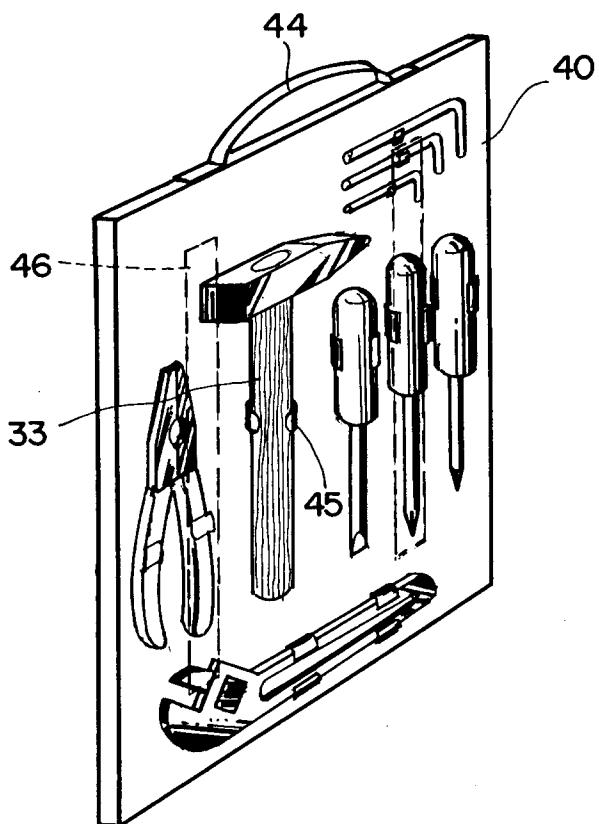


Fig. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 94 81 0636

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR-A-1 170 466 (KOENIG SELLIER) * le document en entier * ---	1,3-5,8, 10-12	A45C13/02
X	US-A-2 911 024 (MICELI) * colonne 3, ligne 61 - colonne 4, ligne 30; figure 3 * ---	1,2,5,6, 10-12	
X	CH-A-682 793 (VACALLO) * colonne 2, ligne 6 - ligne 43; figure 1 * ---	1,2,4,5, 10-12	
X	GB-A-2 046 587 (SADAKO MITAMURA) * le document en entier * ---	1,2,5, 9-12	
X	FR-A-1 366 538 (HARLEY) * le document en entier * ---	1,2,5, 9-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
X	US-A-4 718 524 (CRUMLEY) * le document en entier * ---	1,2,5,6, 10-12	
A	US-A-2 657 726 (SILVERMAN) * colonne 2, ligne 18 - ligne 43; figure 1 * -----	7	A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	20 Avril 1995	Riegel, R	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			